

Image not found or type unknown



Frais de succession à régler dans le cadre d'un indivision

Par **th83fr54**, le **18/09/2015** à **14:32**

Nos deux parents décédés, nous sommes cinq enfant héritiers. Nous devons régler les frais de succession (le décès du dernier parent ayant eu lieu il y a 6 mois) A savoir que la succession n'est pas encore effective suite à un désaccord sur la répartition des biens. L'un des héritiers conteste la somme à verser au notaire qui devra la reverser aux impôts. Que se passe-t-il s'il refuse de payer sa part? Merci